

ALLOCATION DE VIE CHERE - PRIME D'ENERGIE

N° interne:

Montant:

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

demeurant à

N° Rue

Code postal et localité

Téléphone

Privé

Bureau

Mobile

Adresse e-mail

Matricule

N°

Compte bancaire

Institut bancaire (BIC-Code)

N° compte bancaire (IBAN)

Prie le collège échevinal de la commune de Mamer de bien vouloir m'accorder une allocation de vie chère et une prime d'énergie.

Conditions:

- avoir sa résidence dans la commune de Mamer;
- avoir touché une telle allocation de la part du Fonds national de Solidarité pour l'année de référence.

Pièces à joindre:

- un certificat renseignant le montant de l'allocation de vie chère ou du complément touché établi par le Fonds national de Solidarité

!! ATTENTION !!

La demande en obtention de l'allocation de vie chère et de la prime d'énergie doit être introduite annuellement auprès de la commune de Mamer pour le 15 mars au plus tard de l'année qui suit l'année de référence.

Le bénéficiaire aura droit à 25% du montant de l'allocation de vie chère et du complément alloués par le Fonds national de Solidarité pour l'année de référence et le montant cumulé ne peut être supérieur à 1.000 € par année.

Le montant de l'allocation de vie chère et de la prime d'énergie est calculé au prorata des mois de résidence dans la commune.

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SONT PAS PRISES EN CONSIDÉRATION.

_____, le _____
Localité Date

Signature: _____

À renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu

par courrier: Administration communale de Mamer • Service financier • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.

Réservé à l'administration

N° Pro Forma		N° Gescom		Montant alloué	
Article budgétaire: 3/260/648310/99001					